NATIONS UNIES

QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

Beijing (Chine)
4–15 septembre 1995

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.177/L.5/Add.17/Corr.1
14 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Point 9 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ACTION

Rapport de la Grande Commission

Rectificatif

La Grande Commission a approuvé les modifications suivantes au texte du chapitre V du projet de programme d'action :

Paragraphe 291, dernière phrase.

Supprimer "[et commandent de les traiter chacun avec équité]".

Paragraphe 343. Lire comme suit le texte révisé :

> Dans le cadre de l'application du Programme d'action, les institutions financières internationales sont encouragées à analyser et modifier leurs politiques, leurs procédures et leurs ressources en personnel pour faire en sorte que leurs investissements et leurs programmes tiennent compte des intérêts des femmes et contribuent ainsi au développement durable. Elles sont également encouragées à augmenter la proportion de femmes aux postes de responsabilité, améliorer la formation du personnel en matière d'analyse des besoins propres à chaque sexe et définir des orientations visant à faire en sorte qu'il soit pleinement tenu compte du fait que les programmes de prêt et autres opérations ont un impact différent sur les femmes et sur les hommes. À cet égard, les organismes issus des Accords de Bretton Woods, l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses fonds et programmes et les institutions spécialisées devraient établir sur une base régulière un dialogue véritable, y compris au niveau de leurs bureaux extérieurs, afin d'assurer une coordination plus efficace et plus rationnelle de leur assistance de manière à renforcer l'efficacité de leurs programmes en faveur des femmes et de leur famille.